



Samedi 4 janvier 2025, le maire et le conseil municipal conviaient les habitants à la cérémonie des vœux à la salle polyvalente.

## AVIS AUX HABITANTS

### Recensement



Les filles et les garçons nés en janvier 2009 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.



**Les nouveaux habitants** sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.



### Chiens en divagation :

Après de nombreuses plaintes en Mairie, il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leurs animaux ne soient pas en divagation. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation d'envoyer votre animal à la fourrière de BODILIS.



### Dératisation :

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu **le lundi 3 février** sur la commune de Saint-Servais. Merci de vous inscrire en Mairie avant le vendredi 31 janvier.

## AGENDA

- **Mardi 28 janvier 18H** : réunion santé communale avec Lénaïg CORRE, chargée de clientèle AXA.
- **Samedi 8 février 10h30** : Assemblée Générale UNC / salle des associations.
- **Mercredi 12 février 14h-16h45** : animation bibliothèque. Inscription auprès d'Adeline au 06.89.74.63.91

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 20h30 à la salle ty léon, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Fabienne MADEC et Valérie PAUL, absentes excusées. Le secrétaire de séance est Benoît RIOU. Fabienne MADEC a donné pouvoir à Gwendoline LE BRICQUIR. Valérie PAUL a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ.

### FINANCES

Autorisation d'engagement des crédits d'investissements 2025 : Le conseil municipal donne son accord, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2024.

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Depuis 2012, le Centre de gestion du Finistère propose une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet Prévoyance, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort du département.

La convention actuelle arrivant à son terme au 31 décembre 2024, le Centre de gestion a lancé une procédure de mise en concurrence afin de mettre en place une nouvelle convention de participation à compter du 1er janvier 2025. A l'issue de la procédure de consultation, le CdG29 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de *Territoria Mutuelle* représentée par son courtier, *Alternative Courtage*, pour une durée de six ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.

### CONSTRUCTION MAM ET ALSH

Les travaux de la MAM sont terminés. La MAM est ouverte depuis le 2 décembre. Des places sont disponibles, vous pouvez contacter les assistantes maternelles au 0669697204 ou au 0679616919.

### CCPL

-Adhésion au Syndicat de l'abattoir du Faou : le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la Communauté de communes du Pays de Landivisiau à adhérer au Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir du Quiella au Faou.

-Convention de reversement partiel de la croissance de TF sur les ZAE communautaires : le pacte financier et fiscal de solidarité du territoire approuvé le 19 décembre 2023 par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau prévoit d'augmenter la solidarité entre les communes par la création d'un fonds de péréquation alimenté, notamment, par un reversement conventionnel d'une partie de la croissance fiscale du foncier bâti perçu par les communes sur les zones d'activité communautaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de reversement partiel, par les communes, de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques communautaires.

### MOTIONS

Plusieurs motions ont été présentés :

- Motion commune des associations du bloc communal : Budget 2025 : Restaurons la confiance.
- Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.
- Motion FDSEA/JA29 : NON AU MERCOSUR !

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir ces 3 motions.

### ETUDE DE DEVIS

-Terrain multisports : l'étude du dossier est en cours, une demande de subvention est déposée au conseil départemental.

-Jeu à ressort au vallon : deux jeux sont à changés, un devis a été réalisé, les tarifs vont de 944 euros à 1397 euros. Un deuxième devis va être demandé.

-Fresque école : le devis de chez Createm d'un montant de 2 160 euros TTC est validé par le Conseil Municipal.

### QUESTIONS DIVERSES.

Nomination référent santé dans les communes : Marie-Laure GRALL est nommée référente et Aurélie VEN est nommée suppléante.

## PAROISSE

### Les messes des week-end

Samedis 1er et 15 février à 18h à GUICLAN.

Samedis 8 et 22 février à 18h à PLOUNEVENTER.

Dimanches 2, 9 et 23 février à 10h30 à LANDIVISIAU ( le 9 Breiztival), PLOUZEVEDE et SIZUN.

Dimanche 16 février à 10h30 Pardon de PLOUVORN et messes à LANDIVISIAU (confirmations) et COMMANA.

### Temps de partage et de prière à 18h à l'église les vendredis

- le 7 février à BODILIS.
- le 14 février à SAINT-DERRIEN.
- le 21 février à PLOUNEVENTER.
- le 28 février à SAINT-SERVAIS

## AMICALE TROUZ AN DOUR

### Dates à retenir :

Interclubs : la réunion des responsables des secteurs du Ponant et du Haut-Léon, à St-Servais, a permis de planifier les interclubs de l'année 2025. Il aura lieu à St-Servais le mardi 17 juin. Le club organisera aussi la qualification de pétanque pour le secteur du Ponant le mardi 13 mai, en vue de la finale départementale qui aura lieu à St-Renan le mercredi 4 juin.

Samedi 1<sup>er</sup> février : assemblée générale du club à 11h, à la salle polyvalente, suivie d'un repas en commun avec participation. L'encaissement des cotisations se fera à partir de 10h30, de préférence par chèque, adhésion 2025 : 20 €, repas 17 €. Merci de vous y inscrire au plus tard le jeudi 23 janvier. Nous comptons sur vous et souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents.

## AU BOUILLON DE CULTURE



## LA FLÈCHE

# 24H DE CRÊPES

**VENDREDI**  
**7 FEVRIER**  
**16H**

**SALLE SKLERIJENN, PLOUNÉVENTER**

**SAMEDI**  
**8 FEVRIER**  
**16H**

**SUR PLACE** repas à volonté

du 07/02 à 16h au 08/02 à 14h

**10€ Adulte**  
**5€ Enfant de - 10 ans**  
 ( buvette sur place )

**VENTE LIBRE** en continu

**5€ la douzaine**  
**3€ la 1/2 douzaine**

VENTES LIBRES DANS VOS COMMUNES

Salle skerijenn, **PLOUNÉVENTER** : DU 07/02 à 16h au 08/02 à 16h  
 Bar L'Indigo, **SAINT DERRIEN** : le 08/02 à partir 8h  
 Bar L'Inattendu, **SAINT SERVAIS** : le 08/02 à partir 8h  
 Presbytère, **LANNEUFFRET** : le 08/02 de 8h à 13h

ENTENTE  
SPORTIVE  
LA FLÈCHE

ENTENTE  
SPORTIVE  
LA FLÈCHE

ENTENTE  
SPORTIVE  
LA FLÈCHE

ENTENTE  
SPORTIVE  
LA FLÈCHE

ENTENTE  
SPORTIVE  
LA FLÈCHE

**BULLETIN N°265 – MARS 2025** : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le lundi 17 février 2025 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 9.



Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400 / Tel 02.98.68.15.21 / courriel : [mairie.saintservais@orange.fr](mailto:mairie.saintservais@orange.fr)

## MEMENTO

<p><b>Mairie :</b></p> <p><b>02.98.68.15.21</b></p> <p><b>Lundi, mardi, jeudi :</b> 8h00-12h/13h30-17h30  <b>Mercredi, vendredi :</b> 8h-12h  <b>Samedi :</b> 9h-12h</p> <p>Mairie.saintservais@orange.fr</p>	<p><b>ALSH :</b></p> <p>Contact : 06.66.43.46.42</p> <p><a href="https://alshplounstersetder.iimdofree.com/">https://alshplounstersetder.iimdofree.com/</a></p> <hr/> <p><b>ÉCOLE:</b></p> <p>Contact : 09.61.20.66.81</p> <p>Garderie : 06.87.29.71.04</p> <p>Animateur : animationstservais@gmail.com              07.89.02.91.20/Instagram : ej_stservais_stderrien</p>	<p><b>BIBLIOTHÈQUE:</b></p> <p>Mercredi de 17h00 à 18h30              Dimanche de 10h30 à 11h45</p> <p>Tél : 02.98.24.62.18</p> <p><i>Piscine Landivisiau</i></p> <p>02 98 68 09 00</p>	<p><b>Urgences :</b></p> <p>Médecin de garde <b>15 SAMU</b>              Pharmacie de garde <b>3237</b></p> <p>Pompiers 18, portable 112</p> <p>Gendarmerie 17</p>	<p><b>Infirmière Libérale:</b></p> <p>Mme HENNEQUEZ</p> <p>contact : 07.86.05.43.81</p> <p><i>Déchetterie et fourrière animale de Bodilis</i></p> <p>02 98 68 99 99</p>
---	--	---	--	---

**PANNEAUPOCKET**

Informe et Alerte les habitants

Retrouvez toutes les informations de la commune sur PanneauPocket, n'hésitez-pas à télécharger l'appli.